

QUESTIONNAIRE DE CONSULTATION

Points de contact pour toute demande d'information et restitution des réponses au questionnaire :

Amandine TOUSSAINT – amandine.toussaint@diplomatie.gouv.fr

Pierre-Antonin DARVIOT – pierre-antonin.darvot@diplomatie.gouv.fr

***Nom de l'organisation / collectivité :** EDUCASOL

***Secteur représenté :** ECSI

1 – Objectifs et moyens

Question n°1 - Quel rôle doit jouer, selon vous, la politique d'aide au développement de la France dans le contexte international actuel ? Au service de quelles priorités doit-elle selon vous se placer ? Les termes utilisés pour décrire cette politique publique (« aide », « développement ») doivent-ils selon vous évoluer ou être précisés à la lumière des enjeux actuels ?

- La solidarité et la lutte contre les inégalités mondiales (et ne laisser “personne de côté”) comme consacrées par les ODD et son agenda transformateur et universel.
- Bannir la notion d'aide, contraire à la vision émancipatrice de l'agenda 2030 et à la réciprocité et les partenariats à renforcer sur toutes les géographies, entre les formes de solidarités (locales, nationales, mondiales), les acteurs de la solidarité (divers)... EDUCASOL a revu la terminologie et utilise désormais le concept d'ECSI au lieu d'EAD (développement).
- Développer une appropriation citoyenne collective et mondiale des enjeux globaux de solidarité et promouvoir et agir pour une “citoyenneté mondiale” ODD 4.7
- Dans le contexte européen et mondial actuel, “période d'austérité, de crises et de multiplication des mouvements nationalistes et populistes”, de réduction des espaces de participation il est important d'“encourager une citoyenneté mondiale active” (Déclaration écrite 0007/2012 sur l'éducation au développement et à la citoyenneté mondiale active du Parlement Européen)

Question n°2 - Comment renforcer la cohérence entre la politique de développement et de solidarité internationale de la France et les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire national, dans le cadre de la réalisation des Objectifs de développement durable ?

- Articuler concrètement les politiques autour d'actions et de sujets transversaux comme la jeunesse, le genre, la lutte contre le changement climatique, l'information et la sensibilisation citoyenne...
- La cohérence s'appuiera aussi sur des citoyens mieux et plus informés et donc en capacité de veiller, d'exiger ces cohérences : « renforcer le pouvoir d'action des citoyens pour qu'ils soient responsables et actifs » in L'indispensable élément du développement : les citoyens, DARE Forum de Concord, Mai 2011.

- Dépasser l'approche purement sectorielle (comme encouragent les ODD) autour de "partenariats" et de "solidarités entre les territoires, les générations, les groupes sociaux" (charte d'Educasol) et entre les métiers de la solidarité internationale : plaider, acteurs de développement, d'urgence, éducateurs, ...

Question n°3 - Estimez-vous que la cohérence et/ou complémentarité entre les volets bilatéral, européen et multilatéral de la politique française de développement et de solidarité internationale est suffisante, et comment le cas échéant la renforcer dans le cadre de la nouvelle loi d'orientation et de programmation ?

Question n° 4 - Quel rôle spécifique doivent ou peuvent selon vous jouer les collectivités territoriales ? Quelles complémentarités se dégagent par rapport à la politique d'aide au développement menée par l'Etat et ses opérateurs d'une part, par les organisations de la société civile d'autre part ?

- En ECSI, les collectivités territoriales sont des acteurs primordiaux. A ce titre, la précédente LOI n'a consacré que ces acteurs.

(Titre III : ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES; Article 14 I. - A modifié les dispositions suivantes :- Code général des collectivités territoriales Sct. CHAPITRE V : Action extérieure des collectivités territoriales, Art. L1115-1, Art. L1115-2, Art. L1115-6, Sct. CHAPITRE II : Action extérieure des collectivités territoriales, Art. L1822-1

II. - Les actions d'aide au développement que mettent en œuvre les collectivités territoriales s'inscrivent dans le cadre de l'article 1er de la présente loi.

III. - Des campagnes d'information sur la solidarité internationale des territoires sont mises en place conjointement par le ministère chargé de l'éducation nationale et les collectivités territoriales dans les écoles, les collèges et les lycées, afin de sensibiliser dès le plus jeune âge l'ensemble de la population sur les actions extérieures des collectivités territoriales.)

- Les collectivités et partenaires territoriaux doivent travailler en partenariat avec les OSC et leurs déclinaisons territoriales (fédérations, groupes locaux ...) notamment dans le cadre des programmes éducatifs territoriaux, de la politique de la ville...
- Importance de l'échelon territorial en matière de financements et d'accompagnement de projets d'ECSI
- Les CT peuvent également naturellement jouer le rôle de coordinateur et de levier de cohérence entre le local/ global, entre politiques domestiques et écho aux enjeux de coopération internationale. A ce titre les citoyens d'un territoire, les contribuables français ne sont pas seulement des « donateurs » (via l'APD) mais aussi des « bénéficiaires » au même titre que les sociétés civiles des pays destinataires de l'aide. En effet, à travers les démarches d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, leurs capacités à s'impliquer dans ces politiques s'en trouvent renforcées.

Question n° 5 - Quelle place à côté des autres instruments de l'aide pour l'expertise et comment développer les synergies au sein de « l'équipe France » ?

Attention à la fusion des domaines et des organismes de recherche et la concentration des expertises dans une seule entité qui pourraient diluer les expertises métiers.

Il faudrait davantage insister et valoriser l'expertise et les actions menées par les OSC, les ONG, les associations d'éducation populaire, les collectivités territoriales, les réseaux régionaux associatifs et certains réseaux régionaux multi acteurs dans le domaine de l'ECSI.

Question n°6 - Quels instruments et modes de faire (prêts, dons, mixage, garanties, prises de participation, expertise, assistance technique, autre) privilégier au sein de la politique d'aide publique au développement française ? Quelle évolution voyez-vous pour les financements innovants du développement ?

Question n° 7 - Quelle traduction pourrait selon vous prendre dans la loi la trajectoire de l'APD vers les 0,55% du RNB en 2022 décidée par le Président de la République ?

Sur l'ECSI depuis des années nous sommes face à un paradoxe entre la volonté affirmée d'accroître le soutien aux missions de sensibilisation de l'opinion publique (CICID 2016) et de ne consacrer que 10% des crédits de la DPA (3,5 Millions d'€/an) aux projets d'EADSI, soit 0,04% de l'APD qui s'élève en 2016 à 8,6 Milliards d'€ + l'annulation du Comité d'octroi de décembre 2017.

La part dédiée à l'ECSI en 2012 était de 0,02% (source cartographie de l'EAD par l'AFD). Il y a donc une vraie amélioration même si elle est insuffisante au regard d'autres pays de l'OCDE. Par ailleurs, le PNUD recommande depuis des années (1993) que 3% de l'APD soient dédiés à la sensibilisation de l'opinion publique.

Le rapport Berville pointe notamment « les limites de l'EAD » dues au manque de moyens. En effet, ceux-ci stagnent depuis les recommandations du PNUD : un objectif de 3% de l'APD dédié à l'ECSI (recommandation du PNUD 1993 !). Constat également partagé dans le cadre d'une étude européenne « GCE : how much do we care ? » et par l'OCDE.

Demandes d'EDUCASOL sur les financements :

- Accroître les financements pour l'ECSI passant par les ONG pour atteindre les 3% APD pour le champ de l'ECSI (à chiffrer cela serait + fiable que des % notamment dans le cadre d'une programmation ; et à calculer la part pour l'ECSI au regard de la hausse de la nouvelle trajectoire 0.55% 2022).
- Soutenir les partenariats OSC, collectivités sur ce sujet ;
- Prioriser le soutien aux méso ou micro-projets en ECSI, mais également des acteurs locaux et territoriaux en difficultés dont les budgets dédiés à l'ECSI ont été réduits drastiquement ou supprimés ;

- Les soutiens aux initiatives doivent prioriser l'Appui au développement/à l'adaptation des OSC pour leur croissance et leur pérennité ; le Soutien à l'apprentissage et l'amélioration des pratiques des OSC (accompagnement, échanges entre pairs, etc.).
- Intégrer (avec l'AFD) une dimension pédagogique et explicative dans les projets et programmes de Solidarité internationale qui soit également distincte d'une approche de redevabilité ou de valorisation du projet ;

Question n° 8 - Quels sont les acquis et les lacunes de la LOP-DSI du 7 juillet 2014 ? Quels éléments devraient-ils être conservés, et lesquels mériteraient d'évoluer ?

La lacune première était la non programmation avec un texte de loi très léger et peu contraignant (législativement). Pour autant avec des annexes riches qui ont fait l'objet de concertation avec la SOC.

Pour l'ECSI, la loi et ses annexes en sont restés à un "discours" avec peu d'opérationnalité sauf exception pour les CT. Malgré une bonne appréhension en annexes des enjeux, l'EAD/ ECSI n'était citée que dans la partie Transparence/ redevabilité. (A noter, dans toute la Loi et annexes le mot « citoyenneté » n'apparaît qu'une seule fois (par. Education) et le mot « citoyens » 2 fois (dans EAD)).

La définition de l'ECSI n'était pas assez holistique notamment il faudrait insister sur d'autres modalités d'actions que la « sensibilisation » et la communication : actions d'éducation en lien avec l'éducation formelle et non formelle : enjeu d'intégrer pleinement cela dans les programmes scolaires notamment ; formations, volontariat, service civique, plaidoyer et actions de mobilisation..., ainsi que sur la large palette des thématiques.

2 – Priorités thématiques et géographiques

Question n° 9 - Sur la base de quels critères l'Etat devrait-il prioriser ses thématiques d'intervention, et quelle hiérarchie établir entre les différentes thématiques choisies ?

Cf ; question 1

- ODD
- Contextes européens et international de montée des extrémismes, d'urgence climatique, affaiblissement des espaces démocratiques, population exclue des débats la concernant, jeunesse à mobiliser : qui demandent une réhabilitation de l'éducation citoyenne

Question n° 10 - Les objectifs de concentration de l'aide fixés par la France, notamment vers la zone Afrique-Méditerranée et plus particulièrement vers une liste de pays prioritaires (19 actuellement, tous des PMA), vous semblent-ils justifiés ? Le cas échéant, comment mieux assurer leur mise en œuvre ?

3 - Partenariats

Question n° 11 – La loi LOP-DSI du 7 juillet 2014 consacre son Titre III à l’Action extérieure des collectivités territoriales ; la CNCD a été réformée par le décret 2014-1403 du 25 novembre 2014. Quels progrès ces modifications ont-elles générés ? Quels nouveaux aménagements pensez-vous utiles d’introduire ?

Question n° 12 - Quel bilan tirez-vous du Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI) depuis sa création par la LOP-DSI du 7 juillet 2014, et quels aménagements lui permettraient de mieux mettre en œuvre sa mission de concertation régulière entre les différents acteurs du développement et de la solidarité internationale, sur les objectifs, les orientations, la cohérence et les moyens de la politique française de développement ? Estimez-vous que les huit collèges qui composent le CNDSI couvrent de manière appropriée l’ensemble des acteurs concernés ?

Une instance nécessaire qui formalise un cadre de dialogue et de concertation pluri acteurs. Un progrès issu de la LOP 2014.

Pour autant une instance trop lourde : beaucoup de sujets à l’ODJ, un équilibre précaire entre sujets d’information et concertation qui aboutissent à un travail co-construit très limité. Peu de propositions adoptées par cette instance ou par ses groupes de travail (quel cahier des charges pour les GT ?) ; pas ou peu exploités (quid des propositions très riches émises par le GT migrations) ?

Une sur-activité ou sur- présence du collège ONG face à des collèges trop peu présents et moins impliqués : ouvrir plus de place pour les parlementaires, ouvrir le collège acteurs économiques au-delà des seules structures représentatives des employeurs. Un travail de sensibilisation et de pédagogique est à faire également auprès de certains acteurs pour encourager leur participation au CNDSI.

Trop peu de moyens de secrétariat dédié (et notamment pour les GT) qui ne permettent pas une dynamique d’animation du CNDSI en dehors de sa réunion “statutaire”, de proposer une vraie rencontre entre les différents acteurs.

Educasol a plaidé pour la place des jeunes et aussi des citoyens au sein du CNDSI et se félicite que le député H. Berville en ait fait une proposition dans son rapport. Toutefois nous plaiderions plutôt pour une démarche plus inclusive : siège pour des organisations de jeunes dans tous les collèges ou présence d’un panel de citoyens.

Question n° 13 - Quels acteurs vous semblent encore insuffisamment associés à la politique française de partenariats et de solidarité internationale ? Comment mieux les mobiliser ?

Comment concevez-vous le rôle croissant des organisations de la société civile dans la mise en œuvre de l'APD française, prévu dans les conclusions du CICID ?

La société civile locale française (bénévoles, militants, praticiens de terrain, élus de la coopération décentralisée...) et internationale

Les citoyens

Comment mieux les mobiliser ? Partir davantage du terrain d'initiatives locales, de leurs expériences et initiatives (biodiversité, accueil de migrants, échanges et coopération...) pour ouvrir sur des sujets plus globaux.

Valoriser (et médiatiser) davantage des actions citoyennes locales et des portraits d'engagements. S'appuyer sur la diversité et les expériences locales pour nourrir les politiques.

Cf proposition question 12 : inviter un panel de citoyens au CNDSI

4 – Appropriation, transparence et évaluation

Question n° 14 - Comment promouvoir un consensus accru parmi les citoyens français sur les objectifs de la politique française de développement et de solidarité internationale ? Quel rôle pensez-vous pouvoir jouer pour participer à l'émergence de ce consensus ?

"Consensus "est une notion discutable.

Créer un consensus national sur les faits et les causes des bouleversements et des crises (migrations, changement climatique) aujourd'hui oui, mais pas sur les moyens d'y remédier par telle ou telle politique ou action.

L'ECSI a pour objectif de développer l'esprit critique de chacun, informer et permettre à chacun de faire des choix.

Si l'on souhaite faire de la politique française de coopération et d'aide au développement et à la solidarité internationale un enjeu de citoyenneté - incitant les citoyens/contribuables à apporter leur regard critique et à engager un dialogue avec les maîtres d'œuvre de la politique de coopération - les questions de transparence et de redevabilité apparaissent intrinsèquement liées, la seconde donnant du sens à la première et la transparence étant une condition préalable à l'effectivité de la redevabilité.

Question n° 15 – Avez-vous connaissance des documents de redevabilité transmis au parlement – document de politique transversale « aide publique au développement ; projet et rapport annuel de performance annexés au projet de loi de finances ; rapport bisannuel ; questionnaires parlementaires ? Comment les rendre plus accessibles à l'ensemble des citoyens et le cas échéant les faire évoluer ?

Au-delà du Parlement, les informations sur le développement figurant sur les sites des administrations et opérateurs publics vous paraissent-elles suffisantes et utiles ? Quelles améliorations souhaitez-vous suggérer le cas échéant ?

Question n° 16 - Comment améliorer l'efficacité et la transparence de la politique de développement et de solidarité internationale ? Quels sont les indicateurs d'efficacité et d'impact les plus importants à vos yeux ? Comment faire évoluer les mécanismes d'évaluation, en vue d'une plus grande indépendance et d'une redevabilité accrue sur les résultats des projets et la pertinence des stratégies sectorielles ?

La question de la redevabilité se pose par rapport à différents types d'acteurs, pour lesquels il est nécessaire de définir des stratégies et des outils spécifiques à chacun.

Des réponses se trouvent dans L'ECSI et son potentiel pour :

- Faire comprendre en quoi le citoyen français est concerné par le projet.
- Faciliter la perception des interdépendances ici et ailleurs au niveau des territoires et des conséquences de ces interdépendances dans les sociétés civiles.
- Aborder de manière compréhensible la complexité du développement, les objectifs en termes de changement social visés par les porteurs de projets et la vision de la solidarité de l'ONG.
- Développer de moyens de vérification : la réalisation d'enquêtes pour avoir des indicateurs du niveau de compréhension et d'appropriation des enjeux de l'APD par les différents publics, par exemple.

Question n° 17 - Autres observations

- Sur ce projet de loi, nous réclamons au vu du calendrier et afin de garantir une vraie "concertation" à minima et au mieux une séquence coopérative, une 2ème séquence du CNDSD plus ouverte permettant de favoriser une concertation pluri acteurs (notamment sur l'ECSI ; ONG/ CT) et construire en cohérence (question 2 !) avec un projet de loi partagé avec les différents acteurs.
- Nous nous interrogeons aussi sur la réintégration dans cette loi d'éléments déjà solides comme le rapport Berville, La Ferrière, le DOS société civile, les éléments du dernier CICID ?

Sur l'ECSI nous plaidons pour une bonne définition de ce concept :

La mise à niveau des citoyens sur les ODD et leur capacité à agir pour un monde plus soutenable ne peut se réduire à de la communication (et de la communication ministérielle et institutionnelle) ou à faire des dons par l'intermédiaire d'une plate-forme numérique. Et encore moins à de la communication au service de la politique française de développement ou de toute autre politique.

Il est essentiel d'aller plus loin dans ce domaine complexe qu'est l'ECSI et l'APD – Rappel que 70% des citoyens favorables à l'APD mais sont en manque d'informations sur le développement, la solidarité internationale, les ODD qu'ils réclament. La communication seule ne peut répondre à cette attente : réflexion, compréhension des enjeux et actions sont indispensables pour une vraie réappropriation de ces sujets dans une optique de participation citoyenne et une communication efficace.

C'est ce à quoi répond l'ECSI en y intégrant l'importance de permettre de développer l'esprit critique et de susciter l'engagement (sous des formes diverses). La transversalité de l'ECSI est sa spécificité. Elle est multi thématique ; elle se situe à la croisée de plusieurs politiques, notamment l'éducation, la jeunesse et le développement, mais aussi la culture... et elle est multi publics, elle s'adresse aux plus jeunes comme aux adultes, salariés, etc.

Nous souhaitons que cette inter ministérialité soit pleinement reconnue et opérationnellement soutenue par la feuille de route interministérielle en cours sur l'EDD/ ECSI **et accompagnée dans sa mise en œuvre et son suivi par un groupe de concertation multi acteurs avec autour de la table en présence de** l'éducation nationale/jeunesse, de la transition, de l'agriculture, du MEAE, des collectivités territoriales, des réseaux régionaux multi acteurs et bien sûr des Organisations de la société civile.